

## RENTREE DES ELEVES DE 4<sup>ème</sup> 2024/2025

**Pour les élèves de 4<sup>ème</sup>, la rentrée se fera le mercredi 4 septembre de 9h30 à 12h :**

Les enfants devront venir avec :

- leur cartable
- une trousse
- leur agenda
- **1 ramette papier A4 (80 g uniquement)**

**TOUS les élèves amènent un chèque de caution de 160 €** pour les livres (Merci de mettre au dos du chèque nom et prénom de l'enfant). Les livres ne leur seront remis que contre ce chèque (non encaissé)

**Les cours débuteront le jeudi 5 Septembre (selon l'emploi du temps remis).  
La demi-pension fonctionnera normalement à compter du 5 septembre.**

**Une réunion d'information pour les parents de 4<sup>°</sup> avec les professeurs principaux aura lieu le mardi 10 septembre à 18h. La présence d'un adulte responsable à cette réunion est OBLIGATOIRE.**

### **Restauration scolaire :**

Nous proposons la possibilité de s'inscrire pour l'année scolaire à un, deux ou trois repas par semaine. L'inscription s'effectuera sur Ecoledirecte.

Les élèves externes devront régler leur repas à l'avance (prix du repas à l'unité 7.65€) et présenter obligatoirement leur carte à l'entrée du self.

Les demi-pensionnaires qui déjeuneraient le mercredi midi doivent régler leur repas car celui-ci n'est pas compris dans la facture annuelle.

Nous rappelons la possibilité de payer sur le site ECOLEDIRECTE par carte bleue.

## **ECOLEDIRECTE**

Les parents dont les enfants sont déjà scolarisés à Tour Sainte conservent leurs codes **(code famille)**.

Pour les nouveaux : ils seront envoyés par mail courant Septembre et les codes élèves seront transmis aux élèves sous format papier.

## **Assurance scolaire** :

L'Établissement scolaire Tour Sainte est assuré auprès de la « Mutuelle St Christophe Assurance ». Il s'agit d'un contrat de groupe qui prévoit que tous les élèves de l'établissement sont assurés au titre de la garantie « individuelle accident ».

La cotisation correspondante est incluse dans les frais de scolarité.

La garantie « responsabilité civile » est prise en compte normalement par votre contrat « multirisque habitation ».

**Vous devrez nous faire parvenir avant le 16 septembre une attestation de votre compagnie d'assurance.**